

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

d'émission

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-90442706-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW

Nom du produit P&G Professional_Ariel_Formule Professionnelle-Professional Formula (liquide)

Forme du produit Mélange Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées
Groupe d'utilisateurs principaux

Aucune information disponible
SU 22 - Usages professionnels

Catégorie de produit Lessive liquide

Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Fabricant

FRANCE P&G Amiens, Zone Industrielle, Rue Andre, Durouchez, BP 1336, 80013, Amiens,

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai France

Aulagnier – 92665 Asnières Cedex Tel: 33-3-22-543200 Fax: 33-3-22-435466

(France)

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs

professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG
PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 —
1853 Strombeek-Bever (Belgique)
Adresse postale: PROCTER & GAMBLE
DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte
postale 81 — 1090 Bruxelles (Belgique)
Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs

professionnels)

. Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59

Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.4	Classification	de la substance	au du málanga
2.1.	Classification	de la substance	ou du meiande

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 - (H319)

Page 1/14

C-90442706-002 PGP CLPR7 EUR SAW - P&G **Professional Ariel Formule** Professionnelle-Professional Formula (liquide)

Date de révision: 17-févr.-2023

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise

EUH208 - Contient Benzisothiazolinone, Isoeugenol Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

3.2 Welanges								
Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistre ment REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	68411-30-3	5 - 10	01-21194894 28-22	270-115-0	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)	Acute Tox. 4 :: 65%<=C<10 0%	-	-
Poly(oxy-1,2-ethane diyl), .alphapentadecyl omegahydroxy-(n=7)/Poly(oxy-1,2-e thanediyl), .alphapentadecyl omegahydroxy-,		5 - 10	Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic	-	-	-

C-90442706-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW - P&G Professional_Ariel_Formule

Professionnelle-Professional Formula (liquide)

branched and linear					3(H412)			
(.betabranching/n=								
7)								
Sodium Laureth	68585-34-2	1 - 5	Aucune	500-234-8	Skin Irrit.	-	-	-
Sulfate			donnée		2(H315)			
			disponible		Eye Dam.			
					1(H318)			
					Aquatic			
					Chronic			
					3(H412)			
MEA-C10-13 Alkyl	85480-55-3	1 - 5	01-21199058	287-335-8	Acute Tox. 4	_	_	_
Benzenesulfonate	00400-00-0	1-3	42-39	207-333-0	(Oral)(H302)	_	_	_
Denzenesunonale			42-39		Skin Irrit.			
					2(H315)			
					Eye Dam.			
					1(H318)			
					Aquatic Chronic			
D	0004.00.5		04.04007645	000 100 0	3(H412)	01:00:1	4	
Benzisothiazolinone	2634-33-5	<1	01-21207615	220-120-9	Acute Tox. 4		1	-
			40-60		(Oral)(H302)			
						0.05%<=C<1		
					2(H315)	00%		
					Eye Dam.			
					1(H318)			
					Skin Sens.			
					1(H317)			
					Aquatic Acute			
					1(H400)			
					Aquatic			
					Chronic			
					2(H411)			
Isoeugenol	97-54-1	<1	01-21202236	202-590-7	Acute Tox. 4	Skin Sens.	-	_
			82-61		(Oral)(H302)	1A ::		
					Acute Tox. 4	0.01%<=C<1		
					(Dermal)(H3	00%		
					12)			
					Skin Írrit.			
					2(H315)			
					Skin Sens.			
					1A(H317)			
					Eye Irrit.			
					2(H319)			
					Acute Tox. 4			
					(Inhalation:d			
					ust,mist)(H3			
					32)			
					STOT SE			
					3(H335)			
	l				3(11333)			

Date de révision: 17-févr.-2023

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours		

Page 3/14

C-90442706-002 PGP CLPR7 EUR SAW - P&G

Professional Ariel Formule

Professionnelle-Professional Formula (liquide)

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de

symptômes).

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

Date de révision: 17-févr.-2023

facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer et

isoler les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de

symptômes.

Ingestion EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement

un médecin ou un centre antipoison.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

de premiers secours

protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons.

Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucun(e) en particulier.

chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

spécial pour le personnel préposé à de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

la lutte contre le feu

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Absorber avec du sable ou une autre matière absorbante non combustible et placer dans

des récipients pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage,

et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

C-90442706-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW - P&G Professional Ariel Formule

Professionnelle-Professional Formula (liquide)

, and a second of the second o

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas

Date de révision: 17-févr.-2023

danger manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	France	Allemagne	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Benzisothiazolinone	-	-	skin sensitizer	=	=
Isoeugenol	-	-	skin sensitizer	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

MITCHE GENTLE CHECK (BITE	L) / thorng torring.			
Nom chimique	Travailleur - cutanée,	Travailleur – inhalation,	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,
	long terme - systémique	long terme – systémique	long terme – locale	long terme – locale
Sodium C10-13 Alkyl	119 mg/kg bw/day	7.6 mg/m³	-	6 mg/m³
Benzenesulfonate		_		_
MEA-C10-13 Alkyl	119 mg/kg bw/day	6.71 mg/m³	-	12 mg/m³
Benzenesulfonate				
Benzisothiazolinone	0.966 mg/kg bw/day	6.81 mg/m³	-	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	-	1.5 mg/m³	-
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	-	3 mg/m³	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long	Consommateur – inhalation,	Consommateur – cutanée,	
	terme – systémique	long terme – systémique	long terme – systémique	
Sodium C10-13 Alkyl	0.425 mg/kg bw/day	1.3 mg/m³	42.5 mg/kg bw/day	
Benzenesulfonate		_		
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	0.425 mg/kg bw/day	1.18 mg/m³	42.5 mg/kg bw/day	
Benzisothiazolinone	_	1.2 mg/m ³	0.345 mg/kg bw/day	

C-90442706-002 PGP CLPR7 EUR SAW - P&G **Professional Ariel Formule**

Professionnelle-Professional Formula (liquide)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Sodium C10-13 Alkyl	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.017 mg/L
Benzenesulfonate	_	_	_
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.022 mg/L
Benzisothiazolinone	0.00403 mg/L	0.000403 mg/L	0.0011 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	8.1 mg/kg sediment dw	6.8 mg/kg sediment dw	3.43 mg/L	35 mg/kg soil dw	-	-
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	8.1 mg/kg sediment dw	0.81 mg/kg sediment dw	3.43 mg/L	35 mg/kg soil dw	-	-
Benzisothiazolinone	0.0499 mg/kg sediment dw	0.00499 mg/kg sediment dw	1.03 mg/L	3 mg/kg soil dw	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Protection respiratoire

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

Date de révision: 17-févr.-2023

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

congélation

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Liquide Couleur Coloré

Plaisante (parfum) Odeur

Seuil olfactif Aucune information disponible

Remarques • Méthode Propriété Valeurs

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Page 6/14 C-90442706-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW - P&G

Professional Ariel Formule

Professionnelle-Professional Formula (liquide)

Point d'ébullition initial et intervalle > 95 °C

d'ébullition Inflammabilité

flammabilité Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application

pour les produits liquides

Limites d'inflammabilité dans l'air

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

Date de révision: 17-févr.-2023

ce produit

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Température de décomposition Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

рН

7 - 9

Viscosité dynamique 100 - 1000 mPa s **Hydrosolubilité** Soluble dans l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Densité relative 1 - 1.1

Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Caractéristiques des particules

Granulométrie
Distribution granulométrique

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

RéactivitéAucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).
mécaniques
Sensibilité aux décharges
électrostatiques
Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Page 7/14

C-90442706-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW - P&G

Professional Ariel Formule

Professionnelle-Professional Formula (liquide)

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

InhalationAucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

Date de révision: 17-févr.-2023

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzenesulfonic acid,	1080 mg/kg bw (OECD 401)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402)	-
C10-13-alkyl derivs., sodium			
salts			
SLE3S	> 2000 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw	-
Benzenesulfonic acid,	1089 mg/kg bw (OECD 401)	2504 mg/kg bw	-
mono-C10-13-alkyl derivs.,			
compds. with ethanolamine			
Benzisothiazolinone	490 mg/kg bw (OECD 401)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402)	-
Phenol,	= 1560 mg/kg (Rat)	1900 mg/kg (rabbit)	-
2-methoxy-4-(1-propen-1-yl)-	_ ,		

C-90442706-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW - P&G Professional_Ariel_Formule Professionnelle-Professional Formula (liquide)

Nom chimique	Cancérogéni cité		Lésions oculaires		Toxicité pour le développem ent	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	-	-	Y (OECD 405)	-	_	-	-	-
Benzisothiazolinone	-	-	Y (OECD 437)	-	-	-	-	-

Date de révision: 17-févr.-2023

	Toxicité pour la reproduction	•	Corrosion/irritatio n cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	-		Y (100%; OECD 404)	-	-	-

Nom chimique	Sensibilisati on cutanée			Organes cibles			Organes cibles		Danger par aspiration
Benzisothiazolinone	Y (OECD 406)	-	_	-	-	-	1	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

Provoque une sévère irritation des yeux.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Page 9 / 14

C-90442706-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW - P&G Professional_Ariel_Formule Professionnelle-Professional Formula (liquide)

Professionnelle-Professional Formula (liquide)

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Date de révision: 17-févr.-2023

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	127.9 mg/L (Desmodesmus subspicatus; 72 h)	1.67 mg/L (USEPA OPPTS 850.1075; Lepomis macrochirus; 96 h)	2	2.9 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	10.9 mg/L (OECD 201; Microcystis aeruginosa; 96 h)	2.22 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	-	7.01 mg/L (EPA/6000-4-85-013; Daphnia magna; 48 h)
Benzisothiazolinone	0.11 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	2.15 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	12.8 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	2.9 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les	Toxicité pour le	Toxicité pour la	Toxicité pour les	Toxicité envers
	algues	poisson	daphnie et les	micro-organismes	d'autres organismes
			autres invertébrés		
			aquatiques		
Sodium C10-13 Alkyl	0.5 mg/L (USEPA	0.23 mg/L (OECD 210;	1.18 mg/L (OECD 211;	=	2.4 mg/L (//OECD 218;
Benzenesulfonate	OPPTS 850.5400	Oncorhynchus mykiss;	Daphnia magna; 21 d)		Chironomus riparius;
	(1996);	72 d)			28 d)
	Pseudokirchneriella				
	subcapitata; 4 d)				
MEA-C10-13 Alkyl	5.7 mg/L (OECD 201;		0.293 mg/L (Cocconeis	=	0.268 mg/L (Read
Benzenesulfonate	Scenedesmus	(Oncorhynchus mykiss;	placentula; 28 d)		across data on dodecyl
	quadricauda; 3 d)	72 d)			linear alkylbenzene
					sulfonate; guideline
					not indicated; mayfly,
					chironomid, and
					aquatic worm;
					freshwater; 56 d)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

rersistance et degradabilite				
Nom chimique	Essai de	Dégradation abiotique	Dégradation abiotique	Biodégradabilité
	biodégradabilité facile	par hydrolyse	par photolyse	
	(OCDE 301)			
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl	85%CO2; OECD 301 B; 29	-	-	85% CO2; 29 d; OECD 301
derivs., sodium salts - 68411-30-3	d			В
Benzenesulfonic acid,	85% CO2; OECD 301 B; 29	-	-	t1/2: < 22 d (Read across
mono-C10-13-alkyl derivs., compds.	d			data on sodium
with ethanolamine - 85480-55-3				4-undecylbenzenesulfonat
				e; guideline not indicated;
				sludge amended soil)

C-90442706-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW - P&G

Professional_Ariel_Formule

Professionnelle-Professional Formula (liquide)

Benzisothiazolinone - 2634-33-5	0%CO2; OECD 301; 63 d	=	=	-

Date de révision: 17-févr.-2023

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	1.4
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	1.73
Benzisothiazolinone	0.99

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	1.4 (OECD 123)	87 L/kg (OECD 305)
Sodium Laureth Sulfate	< 4	ı
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	2.51 (OECD 123)	495 L/kg
Benzisothiazolinone	0.7 (EU Method A.8)	6.62

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Nom chimique	log Koc
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	3.4
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	1.167
Benzisothiazolinone	0.97 (OECD 121)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
·	s'applique pas
Benzisothiazolinone	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Page 11 / 14

C-90442706-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW - P&G Date de révision : 17-févr.-2023 Professional_Ariel_Formule

Professionnelle-Professional Formula (liquide)

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro Non pertinent

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Aucune information disponible

transport

14.4 Groupe d'emballageNon pertinent14.5 Polluant marinNon réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

C-90442706-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW - P&G Professional_Ariel_Formule

Professionnelle-Professional Formula (liquide)

Date de révision: 17-févr.-2023

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Benzisothiazolinone	RG 65	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

Pays-Bas

Pologne

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended). Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended). Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended). Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Benzisothiazolinone	75.	-
Isoeugenol	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

UE - Biocides

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Page 13/14

C-90442706-002_PGP_CLPR7_EUR_SAW - P&G Professional_Ariel_Formule Professionnelle-Professional Formula (liquide)

r rolessional r ormala (inquiae)

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Date de révision: 17-févr.-2023

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Jugement expert et détermination de la force probante des
	données

Date d'émission : 17-févr.-2023

Date de révision : 17-févr.-2023

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés,

sur base de l'Annexe V.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Page 14/14